

Discours du Président à l'Assemblée générale des DDEN de Béthune 3, le mardi 17 avril 2018 à 9 h 30 Salle du Dojo à Labourse

Le Président rappelle les grandes lignes du rôle du DDEN que le code de l'Education précise dans ses articles D241-31 à D241-35 :

Il participe aux travaux du conseil de l'école à laquelle il est rattaché et effectue une fois l'an la visite de cette école.

Il veille au confort matériel et intellectuel des enfants et, à ce titre, signale dans ses rapports destinés aux autorités compétentes ce qui lui paraît néfaste à l'accueil et à l'éducation des élèves (un imprimé de visite annuelle d'école est prévu). La visite annuelle porte sur la structure de l'école, l'état des locaux (salles de classe, préau, cour, cantine scolaire, escalier, équipement sanitaire), l'éclairage, le chauffage, le mobilier scolaire, le matériel d'enseignement, l'audiovisuel et la bureautique, les installations sportives, la dotation en livres de classes et de bibliothèque. Elle porte également sur la sécurité à l'intérieur des bâtiments (exercices-incendie, PPMS, Attentat Intrusion) et aussi aux abords de l'école. Le DDEN facilite les relations du personnel enseignant avec la municipalité, les parents d'élèves et toutes les personnes désireuses de s'associer étroitement à la vie éducative. Il s'intéresse aux effectifs afin de savoir si l'école dispose des moyens humains et matériels nécessaires au bon fonctionnement de l'école.

Le DDEN peut être notamment consulté par la commune sur les projets de construction, d'aménagement et d'équipement de locaux mais aussi sur l'utilisation des locaux en dehors des heures scolaires.

A propos des rythmes scolaires : ils seront supprimés à la prochaine rentrée scolaire.
Le Président remercie les municipalités d'inviter les DDEN aux réunions de bilan.

Le DDEN ne formule pas d'appréciation sur les méthodes et sur l'organisation pédagogique de l'école par contre, il est à l'écoute du personnel enseignant pour les petits travaux de la vie quotidienne dans les bâtiments pour une école toujours plus accueillante et efficace.

Je rappelle que la délégation de Béthune3 couvre les écoles de Beuvry, Festubert, Labourse, Saily-Labourse et Verquigneul.

Je vous remercie vivement pour votre collaboration que vous apportez pendant toute la durée de votre mandat.

Le nouveau Cycle 3 CM/6^{ème} du Collège permet à ce jour de siéger en tant que personne qualifiée au sein du Conseil d'Administration du Collège pour poursuivre notre mission. Nous avons obtenu, depuis le 17 novembre 2015, la reconnaissance comme Association complémentaire de l'Enseignement Public.

Au Collège Debeyre, c'est notre Président qui siègera à la prochaine rentrée scolaire.

Nous pouvons être amenés à participer à des enquêtes nationales.
Pour 2018, aucune enquête nationale n'est prévue par la Fédération.

Les communes aident les DDEN de Béthune 3 en leur octroyant chacune une subvention. Nous les en remercions. Celle-ci est utilisée pour soutenir les différents projets pédagogiques présentés par les enseignants des écoles qui en font la demande.

Je rappelle que depuis 2015, grâce à l'aide de l'UD du P-de-C, des mallettes d'Anglais circulent dans les écoles maternelles de Béthune 3.

Le défi lecture. Comme en 2017, 2018 nous n'avons pas sollicité une aide financière à l'UD-DDEN du Pas-de-Calais. En effet, lors d'une réunion de bureau départemental, le Président Bernard Mortagne annonce que la subvention du Conseil Départemental 62 est de 1.000 €. Il rappelle que cette aide financière est attribuée uniquement si un secteur regroupant plusieurs écoles participe à cette opération.

Par contre nous continuerons à offrir un livre aux enfants des écoles. Afin de ne pas pénaliser notre budget, nous prélevons sur la subvention de leur commune son montant, le solde de la subvention communale sera versé sur présentation d'un projet. La distribution des livres aura lieu après le concours organisé par le Collège et l'IEN de Bethune³ dans la classe avec la participation du DDEN élu dans l'école.

Pour la rentrée 2018/2019, l'U.D. du Pas-de-Calais présentera aux responsables de secteurs une nouvelle moulure de demande de subvention. Dossier à déposer auprès des responsables de secteur.

Que l'ensemble des DDEN soit remercié pour leur participation aux différentes manifestations prévues dans les écoles (carnaval (depuis cette année il n'y a plus de balade dans les rues), fête des écoles, de Noël...) et pour leur présence aux Conseils d'école et visites annuelles d'école.

Je répète cette invitation à chaque fois que j'en ai l'occasion : si vous connaissez dans votre entourage des professeurs des écoles primaires et du secondaire retraités, des jeunes retraités non enseignants et des jeunes (de plus de 25 ans) disponibles, même vous Mesdames et Messieurs les élus, et qui épousent nos valeurs quant à la laïcité, la défense de l'école de la République; c'est avec plaisir que nous les accueillerons.

Siégeant en qualité de Membre du Conseil d'Administration et du Bureau, je participe aux diverses réunions et Assemblée Générale de l'UD du P-de-C. je vous en donne lecture :

- Jeudi 6 avril 2017 réunion à Béthune pour l'attribution des aides de l'UD.62
- Jeudi 1er juin 2017 réunion à Bruay au lycée travaux publics du Conseil d'Administration. Concerne les subventions demandées à l'UD.62
- Jeudi 31 Août 2017 réunion à Béthune sur les points suivants : la rentrée scolaire, le rôle du DDEN à la rentrée des classes et demande de subvention auprès de l'UD.62
- Jeudi 12 octobre 2017 réunion à Beuvry, salle Bérégovoy concerne le bilan de renouvellement des DDEN et appel à candidatures des représentants au prochain CA. Pour Beuvry 3 candidats (membres du bureau) Marc (président), Bernard Pruvost (secrétaire) et Michel François (trésorier). Les réunions se déroulent 2 fois par an.
- Jeudi 19 octobre 2017 Conseil d'Administration au lycée A. Malraux de Béthune. Les points abordés sont : les réunions de bassin, constitution du bureau et vie départementale de l'UD 62.
- Jeudi 14 novembre 2017, réunion du bureau à Béthune, concerne les représentants aux divers organismes amis des DDEN 62, sur la formation des nouveaux adhérents (51 du PDC) se tiendra le 11 janvier 2018 au lycée Malraux, point sur les secteurs (Béthune³ et 4). En effet, nous constatons qu'il manque des DDEN dans de nombreuses écoles de Béthune⁴. Marc propose de rencontrer les Inspecteurs de Béthune 3 et 4 afin de connaître les écoles sans DDEN. Il en informera le bureau lors d'une prochaine

réunion. Le président des DEN 62 nous informe d'une nouvelle chartre d'information des parents d'élèves sur le remplacement des enseignants absents par le biais du carnet de liaison et des modalités de prise en charge des élèves.

- Jeudi 11 janvier 2018, au lycée Malraux de Béthune, formation des nouveaux adhérents (51).
- Mardi 20 février 2018, réunion à l'IME d'Annezin, concerne la clarification des listes de circonscriptions avec les présidents de secteur et les responsables de bassin qui aura lieu le 26 avril 2018 (sauf Béthune 3 et 4) et le 3 Mai (secteurs de Béthune3 et 4). Aussi la passation de l'ancien trésorier (Mr Laforge) avec le nouveau trésorier Mr Jean-Pierre Saily Préparation de l'A.G. de l'UD62. Préparation AG à St-Josse le samedi 24 mars 2018.
- Mardi 13 Mars 518, réunion au collège Jean Jaurès à Aire sur la Lys. A l'ordre du jour : préparation de l'Assemblée Générale à St-Juste, budget 2018, subventions aux délégations.
- Samedi 24 Mars 2018, A.G. à St-Josse de l'UD 62 en présence du Maire et de Bernard de Fouquereuil.
A été voté le montant de la cotisation 2019 reste inchangé à 29 € comme en 2018. (les différents rapports (financier, moral et activités)).

J'ai également représenté l'Union Départementale à

- L'Assemblée Générale de la délégation du secteur Isbergues St-Venant (Isbergues et Béthune2) le vendredi 16 Mars 2018 à Isbergues.
- Paris le mercredi 21 Mars 2018 au Lycée Pierre-Gilles de Gennes à la remise de prix du concours National des écoles fleuries accompagné de Serge Cappe et Jean-Claude Coeugnet à l'école d'Hucqueliers (prix national des jeunes jardiniers) et le collège Adam de la Halle d'Achicourt (1^{er} prix national du SEGPA).
- Mercredi 13 juin 2018 à 9 h 30, je serai de passage à l'école élémentaire de Noyelles les Vermelles pour le passage des membres du jury du concours des écoles fleuries.
- Je représente l'UD 62 à l'USEP.

Pour conclure, photos et comptes – rendus à voir sur le site DDEN62.

Suite à la signature entre la Fédération Nationale et les Jeunesses Musicales de France d'une convention qui permettrait aux écoles de recevoir une aide financière.

Une enquête a eu lieu auprès des directeurs d'écoles sur leur participation ou non aux spectacles diffusés par les JMF. Les écoles Camus et Prévert de Beuvry ainsi que Labourse et Verquigneul ont répondu favorablement. J'ai communiqué les résultats de cette enquête aux membres de l'UD pour une suite à donner auprès de la J.M.F. de Béthune.

Je rappelle que, depuis 2015, la date de la journée de la laïcité est fixée le 9 décembre et que toutes les écoles et établissements scolaires célèbrent cette journée.

Le bureau a interpellé le Maire de Beuvry sur un projet concernant le Moulin de Buret installé sur le territoire de Beuvry. Le Moulin de Buret fait partie du patrimoine Beuvrygeois, nous souhaitons qu'il soit un lieu d'échanges favorisant la venue (par car) d'élèves des écoles primaires de la circonscription accompagnés de leurs enseignants. Sera invité un membre du club d'histoire de Beuvry afin de raconter aux élèves l'histoire de ce moulin. Bien sûr pour raison de sécurité, il n'y aura pas de visite à l'intérieur.

Des feuilles de dessin et crayons seront mis à la disposition des élèves pour ceux qu'ils veulent garder un souvenir de ce moulin.

Mme le Maire m'a informé de travaux prévus à l'intérieur et aux accès extérieurs du moulin au cours de cette année.

Ce projet soumis auprès de Monsieur l'Inspecteur de Bethune3 a reçu un avis favorable.

Réunions effectuées dans le cadre du secteur de Béthune3 par votre Président :

- Des réunions se sont tenues lors du renouvellement de nos candidats pour la période quadriennal 2017/2021. Les dossiers ont été transmis à l'inspection académique de Béthune3 le 2 Février 2017. Les validations sont parvenues auprès de nos candidats à partir de juin 2017 par courrier. Soit 23 adhérents. Nous y reviendrons tout à l'heure.
- Réunion de rentrée de notre délégation le 27 novembre 2017 à la maison pour tous à Beuvry. Divers points ont été abordés :
 - Comptes rendus aux conseils d'écoles de la rentrée scolaire 2017.
 - Modification du planning des titulaires et suppléants.
 - Distribution du nouveau rapport annuel de visites d'écoles
 - Calendrier des visites avant les vacances scolaires de Février 2018.
 - Formation des nouveaux membres le 11 janvier 2018.
 - Cotisation 2018 : 30 €.
 - Dépôts des demandes de subventions auprès des mairies et écoles.
 - Date de notre Assemblée Générale 2018 à Labourse.
- Après l'annonce par décret n° 2017-1108 du 27 Juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. Ces dérogations proposent aux élus et directeurs (trices) d'écoles primaires de prévoir l'organisation des heures d'enseignement de passer de 4 j ½ à 4 jours soit 8 ½ journées. Les conseils d'écoles et les communes doivent se mettre d'accord pour cette nouvelle organisation et déposer les dossiers auprès de l'inspection de Béthune3 avant fin mai 2018 pour son application à partir de la prochaine rentrée scolaire 2018. J'ai été invité par la mairie de Beuvry à participer le 30 janvier 2018 en présence des directeurs (trices) d'écoles, personnel mairie et DDEN. Vous comprenez bien sûr que les TAP ou NAP sont supprimés, en effet c'est suivi par des suppressions de personnel communal et surtout au détriment de nos enfants qui n'auront plus accès aux activités culturelles et sportives de qualité.

Une nouveauté pour les enseignants et élèves du 1^{er} degré (primaire) : E.N.T.

L'E.N.T. est un espace numérique de travail scolaire qui permet de diffuser des documents auprès des parents afin de remplacer les cahiers de note des élèves et de distribuer un cahier d'exercice pour chaque élève.

Une charte sera signée par les élèves, parents et écoles.

Cet échange sécurisé permettra d'améliorer la communication et de développer des pratiques pédagogiques nouvelles au service de la réussite de tous les élèves.

L'ENT est déjà déployé dans l'ensemble des collèges et lycées et permettra de renforcer la liaison entre 1^{er} et 2^{ème} degré.

Alors que remonte de notre union départementale une insatisfaction concernant la répartition des postes d'enseignants pénalisant les zones rurales avec la fermeture de nombreuses classes pour permettre les dédoublements de CP et CE1 en REP et REP+, l'Éducation nationale dit s'engager dans une politique en faveur des écoles rurales et prévoit des dispositifs spécifiques tenant compte des disparités géographiques et sociales, mis en œuvre pour assurer la continuité du service public et l'égal accès à une École de qualité sur tout le territoire. Pour la

rentrée 2018, elle affiche 2 priorités : soutenir les territoires défavorisés des villes de toute taille et les territoires ruraux.

Quelques chiffres :

32 657 élèves en moins en primaire, 3881 postes supplémentaires, taux d'encadrement en hausse partout. 20% des écoles à une ou deux classes pour 5% des élèves et 25% des écoles à 8 classes et plus pour 50% des élèves. La moyenne des élèves par classe en France est de 23. D'après les statistiques de l'INSEE, il est prévu une baisse importante d'élèves dans les écoles primaires d'ici la rentrée 2020.

De ce fait, il y aura encore des fermetures de classes. Petit à petit cela conduira à des regroupements d'écoles comme dans le secteur rural.

En soutien à l'école rurale sont signées des conventions ruralité, 40 à la rentrée 2017 et 66 à l'horizon 2018 2019 (chaque convention départementale donne droit à 5 postes supplémentaires). Elles sont la traduction du travail de collaboration de l'Éducation nationale avec l'ensemble des acteurs locaux pour soutenir l'école rurale et de montagne. Les conventions ruralité permettent l'organisation scolaire dans le premier degré, de maintenir et d'améliorer une offre éducative de qualité. Elles s'appuient sur : la constitution de pôles scolaires ; la mise en réseau des écoles ; le renforcement des liaisons écoles-collèges ; la diminution du nombre d'écoles à classe unique ; les innovations pédagogiques ; l'adaptation des services de transport scolaire ; le recours aux ressources numériques.

Pour l'Éducation nationale, 3 objectifs doivent être visés : développer des internats en milieu rural avec une ouverture à la culture, au sport et à la nature, réfléchir au bâti scolaire en intégrant école et collège dans un même ensemble immobilier, créer une nouvelle dynamique avec des classes CM2-6ème expérimentales accueillant des collégiens extérieurs au secteur.

Il appartient maintenant à nous de suivre les dispositifs mis en place et d'évaluer leur réussite.

Autre nouvelle annoncée, le président de la République a ouvert les assises de la maternelle le 27 mars 2018. Il a annoncé que pour la rentrée 2019, il rendrait « l'instruction obligatoire à partir de 3 ans ». De plus il a proposé la mise en place de dédoublement d'effectifs pour « créer une véritable école du langage et de l'épanouissement personnel ».

Nous serons vigilants à ce que toujours l'élève reste au centre de nos préoccupations.

Pour nous DDEN, les exigences restent les mêmes : retrouver notre école, assister et aider aux élections de parents et programmer la visite annuelle. Notre difficulté est de nous renouveler. Notre devise « une école un DDEN » est un principe que l'on doit toujours avoir à l'esprit.

Merci à tous pour tout ce que vous donnez pour notre école.

Citation : L'épanouissement et la réussite de nos élèves n'est pas un rêve mais bien une réalité en soi.